MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Corse-du-Sud

Commune : Porto-Vecchio

Autres communes :

R500

Appellation : Site archéologique de Tappa

Monument(s)

Appellation : Site archéologique de Tappa

Protection : classement

Arrêté : classement le 26/03/2021

Étendue de la protection : le site archéologique de Tappa avec le sol des parcelles le contenant.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.